

# Le projet de Charte du Parc 2025-2040 : habitants de l'Avesnois, c'est le moment de vous exprimer !



Les travaux autour du renouvellement de la charte du Parc suivent leurs cours. Après des ateliers de travail avec les élus et partenaires du territoire, après le recueil d'idées auprès des habitants de l'Atelier citoyens, la Charte du Parc a été rédigée collectivement. Les grandes ambitions pour le territoire ont été fixées. Dernièrement, la charte a été soumise à plusieurs avis au niveau national. La Fédération nationale des Parcs, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et l'Autorité environnementale, ont rendu des avis positifs !

## Donnez votre avis !

Du **25 avril au 26 mai 2025** la Charte du Parc de l'Avesnois est présentée aux habitants à travers une procédure d'enquête publique pilotée par la Région Haut-de-France. C'est l'occasion pour chacun de découvrir la Charte, de poser des questions, d'exprimer son point de vue et de faire part de ses remarques.

## Comment donner son avis ?

**Quand ?** du 25 avril au 26 mai 2025

**Où ?** dans l'un des 9 lieux d'enquête publique. Dans les Mairies de Le Quesnoy, Mazinghien, Avesnes-sur-Helpe, Fourmies, Trélon, Ferrière-la-Grande, Aulnoye-Aymeries, Sars-Poteries et à la Maison du Parc à Maroilles.

Pour en savoir plus sur les horaires d'ouverture et les permanences des commissaires enquêteurs ou pour donner votre avis numériquement, scannez le QRCode ci-contre.



Vous pouvez consulter le projet de Charte 2025-2040 sur notre site internet :

[parc-naturel-avesnois.fr](http://parc-naturel-avesnois.fr),  
rubrique #Avesnois2040